

CONDITIONS SPECIFIQUES DE VENTE CHANTIERS « FAÇADE »

1. ACCEPTATION DE L'ACHETEUR

LES PRÉSENTES CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE S'APPLIQUENT AUX PRODUITS ET PRESTATIONS DE SERVICE VENDUS DANS LE CADRE DE NOTRE GAMME DE PRODUITS « FAÇADE » (LAME LATITUDE 300, RIVETÉ APPARENT, CASSETTE LONGITUDE, CASSETTE ÉQUATEUR, VENELLE TROPIQUE, ETC).

LES PRÉSENTES CONDITIONS SPÉCIFIQUES VIENNENT S'AJOUTER ET COMPLÈTER NOS CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE.

TOUTE COMMANDE DE PRODUITS DE NOTRE GAMME « FAÇADE » COMPORTE DE PLEIN DROIT, L'ACCEPTATION SANS RÉSERVE PAR L'ACHETEUR (FRANÇAIS OU ÉTRANGER) DE TOUTES LES CONDITIONS FIGURANT AU PRÉSENT DOCUMENT, LE TOUT, SAUF CONVENTIONS SPÉCIALES ET ÉCRITES FORMELLEMENT ACCEPTÉES PAR NOTRE SOCIÉTÉ.

2. DÉLAIS DE LIVRAISON

Nos délais de livraison mentionnés ou prévus, dont il est rappelé ici le caractère purement indicatif, ne courent qu'à compter de la communication par l'acheteur des plans B.P.E (bon pour exécution). Toute modification de la commande remettant en cause la méthode ou le processus de fabrication entraînera, compte tenu de notre organisation industrielle propre, un rallongement des délais de livraison.

3. COMMANDES ET CONCEPTION DES PRODUITS

Dans tous les cas où un chantier nécessite une planification en plusieurs phases, notre société, soucieuse de permettre à l'acheteur de bénéficier des meilleurs tarifs, lui recommande de veiller à ce que chacune de ces phases compte un minimum de 500 m² de surface. En cas de non observation de cette recommandation, l'acheteur s'exposera à des surcoûts sans pouvoir les contester.

Si l'étude de l'ensemble d'un tel chantier recouvrant plusieurs phases n'a pas été réalisée avant le démarrage de la première d'entre elles, notre société ne saurait être tenue responsable des éventuels écarts de teinte entre les produits livrés, nos fournisseurs de matière ne prenant aucun engagement sur ce point.

Les contraintes liées à l'approvisionnement en matière première imposent de prendre en compte l'ensemble du chantier dès le commencement de la préparation des pièces commandées. En conséquence, aucune

modification dans les dimensions de ces dernières de plus de 10 mm (en plus) par rapport à ce qui a été défini initialement ne sera accepté.

4. RECOMMANDATIONS

Nous recommandons à l'acheteur de nous communiquer avant toute livraison l'ordre de pose envisagé par lui pour les éléments de façade, et ce, afin de nous permettre d'adapter au mieux le colisage et la livraison des pièces en fonction des besoins, ainsi que de favoriser la fluidité de la pose.

Compte tenu des casses de pièces fréquentes sur les chantiers, et afin de permettre à nos Clients d'éviter au maximum les différences de teintes entre différents lots ou stocks de matières, notre société invite l'acheteur à prévoir dès la commande une marge supplémentaire dans les quantités de matière achetées. Cette précaution permettra d'éviter une éventuelle incidence sur les délais de livraison.

5. GARANTIES

Prélaqué : il n'y a pas d'autre garantie sur le laquage que celle apportée par les fournisseurs de matière première ;

Postlaqué : il n'y a pas de garantie de laquage sauf malfaçon ou erreur de procédé.

La société LAUDE garantit ses produits. Toutefois, les opérations et modifications des pièces qui ne seraient pas réalisées par nos soins et/ou dans nos locaux sont exclu de cette garantie.

6. ASPECT DES PRODUITS ET AVERTISSEMENTS

S'agissant des cassettes thermo laquées, et compte tenu des procédés de conception, et notamment du passage au four des matières, notre société décline toute responsabilité sur leur aspect final.

L'acheteur reconnaît avoir été informé que l'opération de laquage ne constitue pas un traitement antirouille.

Avril 2014